

Extrait du discours du Ministre de l'Éducation Nationale Jack Lang

Paris, 29 janvier 2001

Pour la Grande section de maternelle et les deux premières années de l'école élémentaire, les maîtres accorderont en priorité une grande importance à des objectifs spécifiques.

Il s'agit :

- de développer chez tous les élèves une attitude positive envers les autres modes d'expression,
- de créer chez eux l'envie d'acquérir une langue autre que leur langue maternelle, de découvrir d'autres cultures et modes de vie et d'associer cet apprentissage à la notion de plaisir,
- d'entretenir leur capacité, naturelle à cet âge, à acquérir les sonorités et schémas intonatifs de langues autres que la langue maternelle et la musique des langues,
- de valoriser les éventuelles compétences en langues d'élèves de la classe, d'autres classes ou présentes dans l'environnement de l'école.

Les maîtres seront préparés à ce nouvel enseignement dans le cadre de formation continue.

Ils disposeront de nombreux outils et de matériaux pédagogiques. Des recommandations pour la conduite de cet enseignement seront diffusés sur le [site Internet EDUSCOL](#). Des ouvrages et des produits multimédia offriront de nombreuses ressources pour les séances de langue vivante dans ces classes.

Cet enseignement portera sur les langues vivantes étrangères, mais les objectifs qu'il poursuit vaut également pour les langues régionales et les langues issues de l'immigration. Une contribution originale sera entre autres apportée par le CNDP. Un cédérom proposera des comptines et des chants dans un certain nombre de langues parlées en France. Tous ces documents seront à la disposition des enseignants qui choisiront dans cet ensemble les langues et les contenus les mieux adaptés à la situation et au projet de la classe.

Par tous ces documents, ces chants et ces textes proposés dans des langues différentes, les élèves seront amenés à mémoriser et à reproduire les sons de langues différentes.

Ils prendront conscience de la réalité de cette diversité. Tous les jeunes Français auront eu la possibilité d'entendre de cette façon les langues régionales de notre pays. Ainsi, par exemple les jeunes Bretons pourront également entendre et reproduire des textes en occitan ou en alsacien.

Les maîtres saisiront l'occasion, chaque fois que cela sera possible, de valoriser la langue maternelle d'un des élèves ou la langue parlée dans sa famille.

Cette ouverture à l'altérité est à la fois gage de la réussite ultérieure dans l'apprentissage des langues et contribution à l'éducation à la citoyenneté. Elle permettra la reconnaissance par l'école des compétences linguistiques, même limitées, d'un grand nombre des élèves et une découverte, par la richesse des langues régionales, de la diversité culturelle de notre pays.